

**Important :** Ce complément alimentaire est exempt d'OGM. Il ne contient pas de gluten, ni de colorants, ni d'arômes artificiels. Les boîtes sont recyclables. Les pots sont fabriqués à partir de matières recyclables. L'enveloppe de la capsule se compose de hydroxypropylméthylcellulose (cellulose). **Convient aux végétaliens.**

**Ingrédients :** Inuline de la racine de chicorée, agent de charge amidon de riz. Enveloppe de la capsule : hydroxypropylméthylcellulose, gomme gellane (capsule végétale pure), 8 cultures lactiques vivantes.\*

\* bifidobacterium bifidum, bifidobacterium lactis, lactobacillus acidophilus, lactobacillus casei, lactobacillus plantarum, lactobacillus rhamnosus, lactobacillus Salivarius, streptococcus thermophilus

En raison des dispositions réglementaires, les informations suivantes doivent être mentionnées : ne pas dépasser la quantité journalière recommandée. Les compléments alimentaires ne doivent pas se substituer à une alimentation variée et équilibrée. Conserver ce produit hors de portée des enfants.

**Conserver au sec et à température ambiante.**

Complément alimentaire • 60 capsules à enrobage entérique (31 g)  
Date de péremption : voir fond de la boîte

Produit de qualité de la Dr. Rath Health Programs BV  
Postbus 657 • 6400 AR Heerlen • Pays-Bas  
Produit en Allemagne



FR

Responsabilité pour une santé universelle

Dr. Rath's  
Probiotics™



Nouveau!

FORMULE DE BASE

Complément alimentaire

**Dr. Rath's Probiotics™** est un supplément nutritionnel pour une alimentation spécifique de bactéries lactiques.

**Posologie recommandée :**

Prendre 1 capsule 2 fois par jour avec un liquide tiède, environ 30 minutes avant un repas.

Si vous prenez des antibiotiques, nous vous recommandons de les prendre de manière décalée par rapport au **Dr. Rath's Probiotics™**, avec un espace d'environ 2 heures.

Dose	Nombre de cultures	VNR*
2 capsules	4 x 10 <sup>9</sup>	—

\*VNR % (Valeurs nutritionnelles de référence) = Pourcentage de valeur nutritionnelle de référence conformément à la réglementation (UE) Nr. 1169/2011



WWW.DR-RATH.COM

60 capsules à enrobage entérique | 2 x par jour